

devoirs. Je déclare que le premier ministre (M. St-Laurent) ne se rend pas souvent coupable de cette dérogation aux usages. Lorsqu'il s'en écarte, nous le lui disons toujours. Je pense qu'il conviendrait de raccourcir les longs exposés ministériels et de les mettre au point. De plus, on ne devrait pas, à mon avis, se livrer à des manœuvres ou participer à des complots avec ceux qui siègent à l'arrière-plan de la Chambre.

J'imagine facilement, car il s'agit d'une simple supposition, un ministre disant à un représentant des banquettes arrière: "Je vais m'attirer des ennuis si je fais un exposé à l'appel de l'ordre du jour, parce que l'opposition s'y refusera; mais si vous me posez une question, personne ne peut s'opposer à ce que je fournisse une longue réponse." Cela s'est fait; toutefois, j'ai toujours été assez innocent pour croire que jamais il n'y avait entente préalable entre le ministre et le député.

Voilà un genre d'abus que je veux signaler, parce qu'il est de ceux qui troublent la Chambre des communes. J'espère que la leçon que je viens de servir gratuitement sera prise en bonne part par ceux qui en ont le plus besoin. Je constate cependant que certains de ceux qui occupent les banquettes ministérielles et qui en ont le plus besoin sont hors de la Chambre en ce moment, tandis que d'autres qui en ont moins besoin sont présents.

L'honorable député d'Halton (M. Cleaver) pense sans doute que je me suis fort écarté de sa proposition; il comprendra cependant qu'elle ouvre la voie toute grande à une discussion franche et nette. L'honorable député a parlé de la lecture des discours. Mon opinion n'est pas très orthodoxe à cet égard, car j'aime mieux entendre la lecture d'un discours de 15 minutes que d'écouter pendant 30 ou 40 minutes un discours non préparé comme celui que je fais en ce moment. (*Exclamations.*)

Je me rappelle que, lorsque je suis arrivé à la Chambre, on m'a dit que je devais parler sans regarder ailleurs que de l'autre côté du parquet. Je me suis toujours efforcé de me conformer à cette règle; elle est assez difficile. Il arrive que des membres du Gouvernement ou des membres de l'opposition aient à trancher en un mot ou deux des questions d'administration. Il y a lieu, je crois, d'user de discernement à cet égard. Je ne me suis jamais opposé à ce que les ministres aient recours à des notes assez longues lorsqu'ils traitent une question d'administration. Il m'est arrivé, à l'occasion d'un discours sur les affaires exté-

rieures, d'avoir à consulter des notes étendues ou à citer en partie un discours transcrit à la machine.

Il y a une chose, toutefois, qu'à mon avis nous devrions supprimer. Il arrive souvent qu'un député lise un discours d'une phraséologie si différente de celle qu'on lui connaît qu'il nous est impossible d'admettre pour siennes les observations qu'il formule. Voilà contre quoi je m'élève. J'ai toujours pensé que quelqu'un d'autre mettait la main à un tel discours. Les députés représentent des circonscriptions; c'est leur devoir de parler au nom de leurs commettants sans le secours d'autres personnes qui leur prêtent des expressions qu'ils n'emploieraient pas normalement.

Il y a une chose que je voudrais voir noter par les députés de l'arrière-plan. Il faudrait que de plus en plus d'entre eux prennent la parole. Je sais que l'honorable député va dire que la résolution en cause vise à atteindre justement cette fin, mais il y a d'autres façons d'y parvenir. Les honorables députés sont envoyés ici par leurs mandants. Ceux-ci savent peut-être qu'ils ne sont pas de grands orateurs publics; c'est d'ailleurs, peut-être, la raison pour laquelle on les a élus. A mon avis, personne à la Chambre ne devrait craindre de prendre la parole afin d'exprimer ses pensées, même si ce n'était pas dans la langue qu'on pourrait entendre à la Cour de cassation de l'Ontario ou de quelque autre province.

Somme toute, la Chambre des communes n'est pas une cour de cassation. Quelqu'un qui ne serait pas très instruit a autant de droit à se faire entendre ici qu'un autre. C'est l'endroit où il faut se faire entendre, qu'on soit instruit ou non. C'est l'endroit où les gens qui y ont délégué leur député devraient l'entendre, même si sa voix est quelque peu hésitante. J'estime que personne ne devrait craindre d'être inférieur à quelqu'un d'autre à la Chambre, parce que ce n'est pas le cas. A la Chambre, tous les députés sont égaux, quels qu'ils soient. J'aimerais qu'on adopte cette attitude en ce qui concerne les membres du Parlement en général. Je répète que j'aime entendre les discours des députés qui ne prennent pas souvent la parole et qui exposent les questions intéressant leurs circonscriptions. Même lorsqu'ils parlent de leur propre région, j'aime les entendre parce qu'ils me renseignent davantage sur l'ensemble du pays. Il convient que nous connaissions l'opinion des habitants des diverses régions du Canada. Le débat sur l'Adresse et sur l'exposé budgétaire nous en fournit l'occasion. J'ai parlé beaucoup plus longtemps que je me l'étais proposé, mais on devrait